ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR MARCHE SANTE

Marche douce de 2 heures environ, sur terrain plat se déroulant dans les environs de Hyères et à Hyères.

Convient aux personnes ne pouvant pas faire de randonnée, de marche nordique, marche dynamique ou aimant marcher en groupe convivial avec un(e) animateur(trice).

Les rendez-vous sont donnés par mails le week-end précédant la sortie ou .suivant le programme envoyé parc certains animateurs.

POUR Y PARTICIPER :

Informer l'animateur (trice).

Prévoir de bonnes chaussures, de l'eau, de la crème solaire, une casquette l'été.

Des bâtons de marche pour sont acceptés pour votre confort et sécurité.

PASSEPORT SANTE :

Chaque marcheur doit impérativement avoir sur lui son passeport santé, dûment rempli, indiquant la personne à contacter en cas d'accident, les traitements médicaux en cours et les éventuelles allergies

Rappel :

En cas d'arrêt technique, toujours laisser son sac à dos sur le chemin pour que l'animateur (trice) puisse prendre en compte l'arrêt. Ne pas hésiter à signaler son arrêt.

Comportement et sécurité du groupe :

Les adhérents s'engagent à rester groupés, à respecter les consignes de l'animateur(trice) et à ne pas s'éloigner sans prévenir. Si un(e) participant(e) souhaite quitter le groupe, il/elle doit en informer l'ensemble du groupe , l'animateur(trice) est alors dégagé(e) de toute responsabilité vis-à-vis de cette personne.

Responsabilité de l'association :

La responsabilité de l'ASTRe s'applique uniquement pendant la durée officielle de la sortie.